# Compte rendu de réunion de la synthèse des comités thématiques « Territoires habités » et « Territoires dynamiques » Phase 2 : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

**Date :** 8 et 9 décembre 2022

## 1/ Ordre du jour :

Suite aux séminaires d'octobre 2022, le PETR, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme a animé deux comités thématiques « Territoires habités » et « Territoires dynamiques », pour approfondir les orientations et objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Les partenaires du PETR Causses et Cévennes (élus, conseil de développement, PPA, partenaires et services des collectivités du PETR, A'U) se sont répartis lors de 2 ateliers, en simultanée, le 8 décembre, et se sont retrouvés le 9 décembre pour partager la synthèse de ces travaux :

- Le 8 décembre à Molières-Cavaillac, un comité « Territoires habités » a mené une réflexion relative aux formes urbaines, à la reconquête des logements vacants, à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'aux questions de renouvellement urbain sous l'angle du ZAN, à partir d'un jeu collaboratif.
- Le 8 décembre à Saint-André-de-Majencoules, un comité « Territoires dynamiques » a débattu des filières économiques à conforter sur la base d'un diagnostic de l'évolution des secteurs économiques du PETR. La qualification du modèle de développement économique souhaité et sa spatialisation ont été précisées.
- Le 9 décembre à Saint-André-de-Majencoules, les travaux des deux comités ont été restitués en plénière dans l'objectif de stabiliser une première version rédigée du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

## 2/ Liste des participants :

- Voir feuilles de présence des deux journées

## 3/ Compte rendu lors des échanges

L'Agence d'urbanisme rappelle le contenu des deux ateliers thématiques qui font l'objet de la présente restitution avant d'en présenter une analyse.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial Causses et Cévennes et suite aux séminaires dédiés au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du 3 et du 11 octobre 2022, des comités thématiques ont été proposés pour approfondir les orientations et objectifs du projet.

L'analyse des échanges et des travaux réalisés lors de ces séminaires ont conduit le PETR à proposer d'approfondir deux axes de travail pour ces comités thématiques, qui se sont déroulés les 8 et 9 décembre 2022.

**COMITE TERRITOIRES HABITES : questionnements issus de la restitution**

Lors du comité territoire habités, certains préalables ont été rappelés afin que les participants puissent se positionner au regard des enseignements des derniers séminaires et ateliers.

Sur la présentation de l'hypothèse démographique proposée, les participants se sont interrogés sur le taux de croissance démographique présenté comme point de départ de la réflexion, et notamment sur la possibilité d'avoir des premières tendances relatives au contexte du covid.

Des remarques ont été émises sur le calcul des besoins en logements, qui ne semble pas correspondre à l'accueil démographique supplémentaire projeté. L'Agence d'urbanisme précise que les besoins sont liés à la fois à l'accueil supplémentaire d'une population extérieure, mais également aux besoins internes au territoire, résultant notamment du desserrement des ménages. Ce besoin semble surestimé selon un participant. Des éléments contextuels sont apportés par les participants, notamment le contexte de forte demande d'une population qui souhaite se loger sur le territoire auprès d'agences immobilières. Il est difficile d'anticiper les modes de vie et seules des hypothèses peuvent être formulées concernant la démographie. Il est rappelé que le SCoT est évolutif, et qu'il est possible de réajuster le document même s'il est approuvé.

Un participant met en évidence qu'il n'est pas souhaité que les logements secondaires se développent et s'interroge sur la prise en compte de ce parc dans la projection des besoins en logements. L'Agence précise que cette part des résidences secondaires a bien été comptabilisée, mais il est fait l'hypothèse que sa progression est moins forte à horizon du SCoT. Dans le cadre du SCoT, peu de leviers sont possibles pour encadrer les résidences secondaires. Il peut être mis à disposition des notes d'accompagnement techniques pour activer des leviers politiques. Il est mentionné également la concurrence du parc de logements AirbNb dans l'offre de résidences secondaires.

L'agence d'urbanisme présente le jeu proposé lors du comité thématique intitulé le jeu du ZAN. L'objectif recherché à travers cet exercice a été de se positionner sur une répartition d'accueil de logements, d'équipements, d'activités sur un territoire fictif, présentant 5 types de configurations urbaines : le gros village, le village, le hameau secondaire, la ville, le hameau. Des jetons ont été positionnés en 2 séquences, la première étant « éviter et réduire », la seconde étant « compenser ». Suite à ce travail de répartition des jetons, un travail de restitution a été demandé aux participants, à partir d'une grille d'analyse. Trois tables de 3 à 5 participants ont été constituées.

Suite à la présentation des résultats, les participants se sont interrogés sur le devenir des hameaux. Un participant explique que la question des réseaux complexifie le réinvestissement des hameaux. La question du coût et de la ressource en eau se pose particulièrement sur les écarts. Un participant fait remarquer que certains hameaux ont un rôle primordial à jouer dans l'entretien du paysage et son maintien.

Les participants auraient souhaité que l'analyse du travail des tables apparaisse moins tranchée, le souhait de polarisation et de concentration de l'ensemble des éléments mis à disposition n'ayant pas forcément fait l'unanimité sur les trois tables.

La question des friches a également été évoquée. En effet, le territoire est peu marqué par la présence de friches, toutefois, il en existe un certain nombre sur Saint-Laurent le Minier (friches industrielles).

**COMITE TERRITOIRES DYNAMIQUES : questionnements issus de la restitution**

L'agence d'urbanisme rappelle les objectifs de cet atelier, qui propose d'approfondir la thématique de l'économie et des filières, à partir d'une analyse des dynamiques passées. Les questionnements proposés aux participants répondent à la nécessité de préciser des éléments de stratégie, et de travailler sur les thèmes peu approfondis et développés jusqu'alors.

Suite au rappel des principales tendances, l'agence d'urbanisme restitue les éléments clés évoqués lors du comité afin que les participants puissent apporter un point de vue.

Face à la présentation d'un secteur industriel dominé par l'industrie textile et en fort recul, il est évoqué l'idée de pérenniser la filière textile et de développer la recherche et l'innovation, pour lesquels le territoire dispose de potentiel de développement. La difficulté à trouver des candidats pour répondre aux emplois existants est soulevée. L'existence de friches industrielles à remobiliser sur le territoire est affirmée, notamment au sein de la commune de Saint-Laurent-le-Minier.

Sur le secteur des commerces et services, la chambre du commerce et de l'industrie propose de mettre à disposition des informations sur les aires de chalandise et les flux commerciaux, les dynamiques d'évasion commerciale à l'œuvre. Un participant précise qu'il serait intéressant de déterminer le type de commerces en fonction des besoins et non l'inverse. La question de la vente en ligne est abordée avec l'idée que les commerçants locaux puissent proposer ce type de services et gagner en visibilité par rapport aux produits qu'ils peuvent proposer.

La question du tourisme est évoquée sous l'angle des points de baignade, notamment celui de la cascade de la Vis dont la forte fréquentation pose des problématiques de gestion. La CCi précise que pour permettre la gestion des sites, il faudrait se renseigner sur les dispositifs de contrôle d'accès à l'image du PNR des Calanques. De plus, selon les participants, un travail sur les STECAL est à réaliser pour pouvoir aboutir les projets du territoire.

Concernant le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale, les participants disent percevoir sur leurs territoires le recul des emplois dans l'administration publique. Un des participants souligne la place de la culture et le besoin de mettre ce sous-secteur en avant.

Sur l'agriculture, il est soulevé qu'il serait important de protéger les terres agricoles existantes, de permettre le développement des ouvrages liés aux activités agricoles et de responsabiliser les acteurs autour des usages de l'eau. Les signes et labels de qualité des produits agricoles sont à valoriser car ils donnent une visibilité aux produits agricoles.

La chambre d'Agriculture se rend disponible pour apporter des analyses complémentaires plus précises en fonction des demandes du PETR et fait mention de l'existence de fiches éditées par la DRAAF permettant de dresser un panorama du territoire du SCoT à partir du RGA 2020.

Il ressort le besoin de s'adapter tant dans les pratiques culturales que dans l'utilisation de la ressource en eau. Un exemple d'adaptation est mentionné avec le sylvopastoralisme qui permet à l'agriculture et à la forêt de travailler de concert avec la forêt qui fournit des abris climatiques et le pastoralisme qui permet un entretien limitant la propagation des feux. L'inquiétude des éleveurs des Causses est soulevée, ces derniers faisant face à des difficultés à poursuivre leur activité (changement climatique et retour de la prédation).

Le développement des marchés de plein air dans les petits villages est évoqué par un participant. Il faudrait également encourager la transformation et la vente à la ferme.

Concernant les démarches engagées par le territoire et à venir, le Pacte Pastoral de la CC CAC-TS est en train de se convertir en pacte agroenvironnemental. Cette évolution doit permettre de prendre en compte toutes les productions et de s'appuyer sur les exploitations existantes pour le maintien et l'extension des espaces agricoles.

Enfin, sur le sujet de l'emploi de manière générale, un nouvel indicateur serait à suivre : celui du télétravail, pour appréhender plus finement la question de la localisation du travail. Le sujet de la pollution numérique qui va de pair avec le télétravail est aussi à se poser.